

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL CONSULTATIF D'HELLEMMES

Convoqué le 11 juin 2026

Le Conseil Consultatif d'Hellemmes composé de 33 membres, s'est réuni

Le 17 juin 2026

Exceptionnellement à la salle du Conseil du Centre de concours et d'examen Pierre Mauroy (CDG59) situé Z.I. Hellu 1 rue Lavoisier 59260 HELLEMMES suite à la dégradation du lieu ordinaire de ses séances lors des émeutes de juin 2023.

Sous la présidence de **Monsieur Franck GHERBI, Maire Délégué**

Etaient présents :

Monsieur Franck GHERBI, Madame Béverley JOLIET, Madame Sabra BENABBAS, Monsieur Quentin THOMMEN, Madame Dalila BEDJAOUI, Monsieur Vincent HOURRIEZ, Madame Patricia TETART, Monsieur Etienne MASSON, Madame Marie-José PLANQUART, Monsieur Guillaume HIPON, Madame Sandra SMAGGHE, Monsieur Sylvain FLORENT, , Madame Cassandra GRATTE, Monsieur Jimmy CAULIEZ, Monsieur Emmanuel COURTADE, Madame Karine BREBEL, Monsieur Bastien CRAMPETTE, Madame Renée HIPON, Monsieur Samuel LEFETZ, Madame Evelyne NOVAK, Monsieur Sébastien COCHE, Madame Stéphanie NEYDT, Monsieur Sofiane MANSOUR, Monsieur Lucas FOURNIER, Madame Khadija GORWA-GHOMARI, Monsieur Théophile DENIS, Madame Marie BOUCKNOOGHE, Madame Mireille GABRELLE, Monsieur Philippe GUERARD, Monsieur Jean Jacques CLAEYS

Etaient excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Mabrouk ZOUAREG a donné pouvoir à Monsieur Franck GHERBI

Madame Aude EVRARD-DEBATTE a donné pouvoir à Monsieur Quentin THOMMEN

Absent :

Monsieur Jean-François WITZ

Séance du 17 juin 2026
Délibération N°26/50

OBJET : **Petite enfance - Subvention 2026 EPDSAE - Lieu d'Accueil Enfants-Parents Hellemmes (LAEP)**

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Lieu d'Accueil Parent Enfant (LAEP) est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parents ou d'un adulte référent.

Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Le projet de fonctionnement d'un LAEP ne peut se concevoir qu'au moyen d'un partenariat actif entre les différents acteurs du territoire, notamment le service de Protection Maternelle et Infantile, les communes ou intercommunalités, les équipements d'accueil du jeune enfant, les Relais Petite Enfance, etc.

Un LAEP fonctionne avec une équipe d'au moins deux accueillants formés (bénévoles ou salariés), l'accueillant est garant du bon fonctionnement du lieu et du respect d'un cadre bienveillant dans l'anonymat et de la confidentialité. Il veille à la sécurité de l'espace.

A Hellemmes, en avril 2016, le premier LAEP « l'Abri Bulle » a été ouvert par l'association Graines d'Acacias et en partenariat avec la commune associée d'Hellemmes.

Depuis mai 2024, c'est l'EPDSAE, Pôle Prévention Parentalité, Crescendo situé 16 rue Chanzy à Hellemmes qui est porteur du projet LAEP en accord avec la CAF et la commune associée d'Hellemmes. Le LAEP a une capacité d'accueil de 8 enfants accompagnés de leur(s) parent(s).

Le LAEP accueille de manière régulière et adaptée les familles et les enfants en demande, en proposant un accueil hebdomadaire toute l'année le mardi matin de 9h à 12h hors jours fériés, les vacances scolaires de juillet et août et la semaine entre Noël et Jour de l'an.

Dans le cadre de sa politique petite enfance en lien avec la politique familial de la CAF, la Commune associée d'Hellemmes soutient l'EPDSAE, pôle prévention parentalité, crescendo.

Par délibération n° 24/277 du 20 juin 2024, la ville de Lille pour sa commune associée d'Hellemmes a autorisé la signature d'une convention de mise à disposition de personnel pour une durée de quatre ans.

Pour 2026, l'EPDSAE sollicite une subvention de 4000€ auprès de la Commune associée d'Hellemmes.

En accord avec la Commission Ville éducative, Culturelle, Sportive et Vie locale réunie le 9 juin 2026 et la Commission la Commission Affaires générales, Finances, Cadre de vie et Transition écologique réunie le 10 juin 2026,

Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 4 000 euros à L'EPDSAE, Pôle Prévention Parentalité, Crescendo situé 16 rue Chanzy 59260 HELLEMMES (Siret 265 907 766 017),
- **IMPUTER** ces dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 65 fonction 4212 article 657381 opération HFAM 2376.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérécourse Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Secrétaire de séance



Pour copie certifiée conforme
Le Maire d'Hellemmes
Franck GHERBI

